Nations Unies

S/PV.7930



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7930e séance

Mardi 25 avril 2017, à 10 heures
New York

Président :	Mme Haley	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 17 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/328)

17-11129 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 17 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/328)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. David Shearer, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à participer à la présent séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/328, qui contient une lettre datée du 17 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Shearer et de l'Ambassadeur Gorgui Ciss, Représentant permanent adjoint du Sénégal, qui parlera au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Shearer.

M. Shearer (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de me donner l'occasion de lui présenter un exposé aujourd'hui sur l'évolution de la situation sur le terrain ainsi que les progrès et les difficultés auxquelles nous pouvons nous attendre à l'avenir.

Je suis Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud depuis trois mois et durant cette période, je me suis rendu dans les 10 principaux bureaux extérieurs de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). J'ai vite appris que Djouba n'est pas le Soudan du Sud. Chaque bureau extérieur de la Mission est confronté à un éventail particulier de problèmes d'ordre ethnique, politique et humanitaire. Dans chaque cas, le personnel de terrain de la MINUSS est confronté à des difficultés et des conditions de vie qui font partie des pires que j'aie vues durant mes nombreuses années d'activité dans des zones de conflit dans le monde entier. Par exemple, l'acheminement d'un convoi de fournitures humanitaires de Djouba à Bentiu, dans le nord, soit une distance d'environ 1 000 kilomètres, ou 600 miles, prend plus de deux semaines. Ceci est lié non seulement à l'état déplorable des routes, mais également au fait que pas moins de 90 points de contrôle, dont certains sont officiels mais la plupart ne le sont pas, doivent être franchis en route.

La MINUSS fournit actuellement une protection directe à plus de 220 000 civils dans six endroits du pays. Le site le plus vaste, qui se trouve à Bentiu et accueille 125 000 personnes, est la deuxième zone urbaine du Soudan du Sud, et je ne doute pas que des milliers de civils ne seraient pas en vie aujourd'hui sans la MINUSS. Aujourd'hui plus que jamais, les 12 000 Casques bleus et 2 000 membres de la Police des Nations Unies jouent un rôle vital dans la protection des civils.

Depuis l'année dernière, les conditions de sécurité et la situation économique et humanitaire se sont nettement dégradées. Rien qu'au cours des derniers jours, la monnaie a été dramatiquement dévaluée, ce qui empêche le Gouvernement d'honorer ses obligations financières. Au fur et à mesure que la frustration s'accentue, le risque d'instabilité augmente. Pratiquement aucune partie du pays n'est à l'abri du conflit, et pourtant, aucune des parties n'a engagé d'efforts concertés en vue de respecter le cessez-le-feu. Au contraire, au cours du mois écoulé, le conflit s'est intensifié. Dans certaines situations de violence, les forces gouvernementales réagissent à des attaques de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) dans l'opposition et d'autres groupes armés, notamment à Wau et dans les Équatoria, dans le sud. Dans d'autres zones, par contraste, notamment dans le Haut-Nil et le Jonglei, les opérations de l'APLS semblent beaucoup plus stratégiques et visent à prendre des zones tenues par l'opposition. Début avril, des soldats de l'APLS ont été tués par les forces d'opposition et cela a donné lieu à des représailles des forces gouvernementales à l'intérieur et autour de la ville de Wau. De multiples témoins ont signalé à la MINUSS que l'APLS a tué de nombreuses personnes après leur avoir demandé à quel groupe ethnique elles appartenaient. Plus de 15 000 civils sont partis chercher refuge sur les sites de protection situés le long de la base de la MINUSS, et 5 000 autres ont fui vers les zones de l'Église catholique à Wau. La MINUSS a renforcé ses capacités de protection en augmentant ses effectifs, et elle a intensifié ses patrouilles.

Dans les Équatoria, dans le sud, les attaques de l'opposition ciblent des véhicules le long des principales voies d'approvisionnement. Suite à une embuscade probablement tendue par des forces d'opposition contre le Gouvernement près de Pajok, dans l'Équatoria oriental, les forces gouvernementales ont malheureusement réagi en brûlant des maisons, en pillant des magasins, des hôpitaux et des écoles et en commettant presque systématiquement des actes de violence sexuelle. Une fois de plus, les garçons et les hommes ont été pris pour cible du fait de leur ethnie. Depuis le début de l'année, tous les mois, poussés par la peur, 60 000 civils fuient les Équatoria pour se rendre en Ouganda. La plupart d'entre eux sont malheureusement des agriculteurs, et la région qui était autrefois le fournil du pays est en train de se dépeupler, et lorsque ces personnes quittent la région, elles ne participent plus à la production des vivres. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que cela coûte environ 1 000 tonnes d'aliments produits localement au Soudan du Sud. Un groupe de chefs religieux que j'ai rencontrés récemment à Torit, une ville du sud, m'ont affirmé que les trois quarts de la population de la ville avaient déjà fui vers l'Ouganda.

Comme je l'ai indiqué, outre les opérations de représailles, des opérations militaires d'envergure sont également menées en vue de gagner un avantage pratique contre les forces d'opposition avant le début de la saison des pluies. Une offensive gouvernementale est en cours dans le Haut-Nil, aux alentours de la ville de Tonga, et au moment où nous parlons, un contingent militaire de l'APLS est en train de pénétrer dans la zone de Kodok, au nord de Malakal, sur la rive occidentale du Nil. Cette offensive pourrait provoquer le déplacement de pas moins de 70 000 civils. L'APLS est en train de mener une troisième offensive dans des zones du Wa'at peuplées par les Nuer qui sont contrôlées par l'opposition. Face à l'escalade de ces derniers mois, la MINUSS a renforcé ses activités de protection. Nous avons augmenté le nombre de patrouilles intégrées dans la plupart des zones de conflit. Ces patrouilles visent à dissuader la violence, à surveiller la situation des droits de l'homme et à signaler les violations, et à collaborer avec les acteurs politiques au niveau local.

Malheureusement, les barrages routiers et le déni de garanties concernant la sécurité aérienne limitent la capacité de la Mission à se rendre dans les zones sensibles aussi rapidement que nous le souhaiterions. Cependant, je suis fier d'annoncer que les pays fournisseurs de contingents tiennent leurs positions. Au cours des derniers jours, une patrouille rwandaise qui se trouvait à Pajok, dans l'Équatoria oriental, a dormi a un point de contrôle, refusant de se retirer lorsque des soldats de l'APLS ont exigé qu'elle retourne à sa base, et elle a pu passer le lendemain. Dans le Haut-Nil, des soldats de la paix mongols ont levé leurs armes contre des soldats de l'APLS dans l'opposition qui étaient en train d'enlever des jeunes garçons pour les recruter et sont parvenus à les faire libérer. Des soldats de la paix chinois ont bravé les balles pour mettre des travailleurs humanitaires en sécurité à Kajo Keji, dans l'Équatoria central, et des soldats éthiopiens ont réagi promptement pour appréhender des hommes armés qui tentaient de pénétrer sur nos sites de protection des civils à Djouba.

Nos unités de police constituées patrouillent à l'intérieur et à l'extérieur des sites de protection, ce qui permet à nos forces militaires d'effectuer des patrouilles de longue portée. J'ai été encouragé par les commentaires formulés par le général Cammaert dans son récent rapport eu égard aux progrès enregistrés en matière de déplacements des contingents, et nous continuerons de mettre l'accent sur ses recommandations de suivi. Le déploiement d'une force de protection régionale permettra également de libérer des ressources pour projeter notre présence au-delà de Djouba. Cependant, nos attentes doivent demeurer réalistes. L'ajout de 4 000 militaires permettra certes de renforcer nos capacités, mais ces militaires devront suivre des règles d'engagement similaires.

Les conséquences humanitaires de la violence sont désastreuses. Un tiers de la population sud-soudanaise est constitué de déplacés et de réfugiés. Cette catastrophe a été provoquée par l'homme, contrairement à celles qui touchent d'autres pays de la région en proie à une famine provoquée par la sécheresse. Les populations sont forcées de quitter leurs foyers, et comme me l'ont dit les personnes que j'ai rencontrées à Leer, elles ont épuisé leurs mécanismes d'adaptation. Pour un grand nombre de personnes, trois années de conflit ont érodé leurs moyens de subsistance, les empêchent de semer et de récolter et sont à l'origine de vols de bétail à grande échelle.

Je tiens à souligner le courage et les efforts des travailleurs humanitaires qui, en dépit d'énormes difficultés logistiques, s'emploient à fournir un appui vital aux communautés les plus isolées. Au cours du mois écoulé, il y a eu trois attaques contre des travailleurs humanitaires, tuant 10 personnes. Les organisations non gouvernementales dans le comté de Mayendit ont été

contraintes d'évacuer, et les installations et fournitures humanitaires ont été pillées à plusieurs reprises, tout dernièrement par les forces d'opposition à Waat et Yuai. Les organismes continuent de lutter pour obtenir les autorisations d'accès aux plus vulnérables.

Malgré ce qui semble être des tentatives faites par les parties de parvenir à la victoire par des moyens militaires, une solution politique est la seule voie à suivre au Soudan du Sud. Les offensives militaires divisent les groupes et intensifient les dissensions ethniques dans une mesure qui va entraver la réconciliation. Malheureusement, aucune partie ne s'est montrée disposée à relancer l'Accord de paix. L'annonce par le Président Kiir d'un dialogue national a été saluée, mais le scepticisme demeure. Un convocateur indépendant est indispensable, tout comme la nécessité d'inclure toutes les parties prenantes, y compris celles qui se trouvent à l'extérieur du pays. Contrairement à la situation d'il y a un an, lorsque le conflit était considéré comme bipolaire, aujourd'hui, l'opposition a éclaté. Nos efforts de consolidation de la paix, par la force des choses, devront être déployés plus largement que par le passé.

Pour créer une volonté politique, les parties doivent parler d'une seule voix. L'Union africaine, le Conseil de sécurité et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) doivent être unis pour traiter avec les parties. Je collabore très étroitement avec l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi qu'avec l'Union africaine et son Haut Représentant pour le Soudan du Sud, le Président Konaré, et le Président de l'IGAD, le Président Mogae, afin de trouver des moyens de relancer le processus de paix.

Je tiens à souligner que le processus politique au Soudan du Sud n'est pas mort, mais il nécessite d'importants efforts de réanimation. La MINUSS travaillera de concert avec nos partenaires pour trouver les moyens d'élaborer des solutions viables afin de mettre fin aux hostilités et à la souffrance du peuple sud-soudanais. Cela nécessitera l'appui du Conseil, parlant d'une seule voix contre l'état actuel des choses.

Je voudrais terminer en disant que je suis encouragé par ce que j'ai vu au sein de la MINUSS. Elle fait vraiment une différence sur le terrain. Je suis fier d'être associé à la Mission et à tout ce qu'elle a accompli.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Shearer de son exposé. Nous lui savons gré de ses sacrifices et du rôle de chef de file qu'il joue sur cette question.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ciss.

M. Ciss (Sénégal) : J'ai l'honneur de m'adresser aux membres du Conseil de sécurité au nom de l'Ambassadeur Fodé Seck, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, qui n'a pu être présent, malheureusement, en raison de contretemps de dernière minute. Il voudrait s'en excuser.

Je résumerai dans mon exposé les principales conclusions et recommandations contenues dans le rapport final du Groupe d'experts présenté au Comité le 16 mars, ainsi que les résultats de l'examen de ces conclusions et recommandations par les membres du Comité le 29 mars. Je reviendrai également brièvement sur les travaux menés par le Comité depuis le dernier exposé du Président dans cette salle, le 17 novembre 2016 (voir S/PV.7814).

En ce qui concerne la situation politique, le Groupe a de nouveau estimé que l'Accord d'août 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud avait *de facto* volé en éclats. À son avis, l'arrangement politique conclu entre le Président Salva Kiir et le Premier Vice-Président Taban Deng Gai laissait la portion congrue à une partie des mouvements d'opposition, aux autres camps politiques et à beaucoup de dirigeants influents des communautés autres que Dinka. Le Groupe en a conclu que l'arrangement politique en vigueur était

> « sans valeur unificatrice majeure au plan national, il n'a[vait] pas mis fin à la crise sécuritaire et humanitaire et [était] de plus en plus un obstacle à une véritable réconciliation politique, ce qui met[tait] en péril la transition vers la paix durable et sans exclusive envisagée dans les résolutions 2206 (2015) et 2290 (2016) » (*S/2017/326. p. 2*).

Sur la question de la sécurité, le Groupe a noté que le conflit au Soudan du Sud devenait de plus en plus asymétrique et que le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) au Gouvernement, le M/APLS dans l'opposition et d'autres groupes armés avaient tous mené des opérations militaires en 2016 et au premier trimestre de 2017. Il a néanmoins jugé que les manœuvres militaires menées et planifiées par le M/APLS au Gouvernement sous la conduite du Président Kiir avaient été de loin les plus importantes.

Tout au long de son mandat, le Groupe d'experts a recensé des violations généralisées du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire par toutes les parties. Il a indiqué dans son rapport final qu'elles avaient continué sans relâche, avec en particulier des attaques contre les civils, des violations du droit à la liberté d'expression et d'opinion et des violations des droits de l'enfant. Ces violations ont été commises dans un climat d'impunité quasi totale et en l'absence de tout effort crédible pour prévenir les atteintes ou en punir les auteurs.

Le Groupe d'experts s'est également penché sur les événements qui ont conduit à la déclaration de l'état de famine dans deux comtés de l'État de l'Unité en février. Plus précisément, il a constaté que dans les années ayant précédé la famine, le Gouvernement avait mené dans le sud de l'État des opérations militaires répétées qui avaient entravé l'aide humanitaire et entraîné des déplacements forcés de population.

Sur le plan humanitaire, le Groupe a signalé qu'au moins 100 000 Sud-Soudanais étaient en train de mourir de faim et qu'un million d'autres étaient au bord de la famine. Dans ce contexte, le Groupe d'experts a constaté que le Soudan du Sud était le pays le plus meurtrier de la planète pour les humanitaires. Depuis le début de la guerre en décembre 2013, il a recensé la mort d'au moins 72 humanitaires et a signalé au Comité, lors de la réunion du 29 mars, que ce chiffre avait grimpé à 80. Les attaques violentes contre les travailleurs humanitaires n'étaient que l'un des facteurs faisant obstacle à l'acheminement de l'aide. D'autres étaient à l'œuvre, à savoir les intimidations, le harcèlement et la détention du personnel humanitaire, les pillages de fournitures humanitaires, les restrictions de la liberté de circulation et un climat général d'insécurité.

Conformément à son mandat, le Groupe a signalé des cas de vente, de fourniture ou de transfert d'armes et de matériel connexe et a fait état des efforts déployés à l'échelle régionale pour mettre un terme à la détérioration de la situation et des conditions macroéconomiques au Soudan du Sud.

Le Groupe d'experts a formulé quatre recommandations dans son rapport final. Il a recommandé au Conseil de sécurité d'imposer un embargo sur les armes au Soudan du Sud. Il lui a également recommandé d'écrire au Président du Conseil des droits de l'homme et au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour demander que la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud bénéficie de tout l'appui juridique et médico-légal nécessaire à l'exécution efficace des tâches prescrites dans son mandat, consistant à recueillir, préserver et analyser les preuves de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Comme ces deux recommandations étaient adressées au Conseil de sécurité, le Comité n'a pris aucune décision à leur sujet.

En ce qui concerne les deux autres recommandations du Groupe d'experts, le Comité a décidé de prendre note de la recommandation qui lui avait été faite d'envisager d'inscrire d'autres individus et entités sur la liste. Enfin, conformément à la dernière recommandation, le Comité a décidé d'examiner la possibilité qu'en sa qualité de Président, l'Ambassadeur Fodé Seck adresse une lettre aux États Membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour leur rappeler qu'ils sont tenus d'appliquer les mesures relatives à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs définies par la résolution 2206 (2015) et prorogées par la résolution 2290 (2016). Des projets de lettre ont été distribués aux membres du Comité dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite qui expire ce jour.

Je voudrais également donner aux membres du Conseil un bref aperçu des travaux menés par le Comité depuis la dernière fois que le Président s'est adressé à eux le 17 novembre 2016. Le Président a eu l'occasion de se rendre au Soudan du Sud, en Éthiopie, en Ouganda et au Soudan du 10 au 19 décembre 2016, en compagnie des représentants français et britanniques qui siègent au Comité, ainsi que des membres du Groupe d'experts. À cette occasion, il a eu le privilège d'entendre de la bouche de toute une série d'acteurs présents sur le terrain leurs différents avis sur la situation au Soudan du Sud. Il a également pu se rendre compte *de visu* de la portée et de l'état d'avancement de l'application des sanctions dans le pays et dans la région. À son retour, il a fait distribuer un rapport détaillé à ses collègues du Comité, qui l'ont examiné lors de consultations le 18 janvier.

Le 21 mars, le Comité a tenu des consultations lors desquelles l'ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui, et l'ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, ont fait des exposés. Mme Zerrougui a notamment fait remarquer, entre autres, que les conditions de sécurité au Soudan du Sud avaient continué de se détériorer, aggravant une

situation déjà propice à la commission de violations graves à l'encontre des enfants, avec notamment le recrutement et l'utilisation massive d'enfants, le ciblage de civils, dont des enfants, en raison de leur identité ethnique, et cela à coup de meurtres, d'enlèvements, de privations illégales de liberté, de viols, violences sexuelles, incendies de villages, pillages, et déni d'accès à l'aide humanitaire. La famine est venue aggraver la situation : on estimait à plus de 1 million le nombre d'enfants souffrant de malnutrition aiguë et à plus de 250 000 les cas de malnutrition grave. Mme Zerrougui a souligné qu'il fallait amener les auteurs de violations graves contre des enfants à répondre des conséquences de leurs actes, et que ne pas le faire leur donnait un feu vert pour commettre d'autres actes de barbarie.

Mme Bangura a estimé avec Mme Zerrougui que, après plus de trois années de conflit, la situation au Soudan du Sud demeurait d'autant plus désastreuse que l'impunité était générale. Elle a souligné que les viols, les viols collectifs et d'autres actes de violence sexuelle continuaient d'être commis dans un climat d'impunité. Elle a signalé que le Comité avait un rôle important à jouer, à savoir donner suite à la menace de sanctions à l'encontre des auteurs de violences sexuelles en adoptant réellement des mesures ciblées contre les auteurs occupant des postes de haut commandement. Commettre ou ordonner des violences sexuelles doit devenir coûteux, faute de quoi les crimes persisteront.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Ciss de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter M. Shearer, ainsi que toute l'équipe de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), des mesures qu'ils ont prises pour renforcer la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat, en dépit des circonstances hostiles dans lesquelles elle opère.

La situation au Soudan du Sud est catastrophique mais je tiens à rappeler ce que nous, membres du Conseil de sécurité, avons convenu dans la déclaration présidentielle adoptée le 23 mars (S/PRST/2017/4). Nous avons appelé à un cessez-le-feu de toutes les parties. Nous avons demandé que des mesures soient prises pour permettre à une assistance vitale de parvenir à ceux qui en ont besoin. Nous avons appelé à la levée immédiate des obstacles à la MINUSS et au déploiement de la Force de protection régionale. Nous avons réaffirmé notre appui aux efforts conjoints menés par l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) afin de rapprocher les parties de l'accord de paix. Nous avons déclaré que nous ferions le point sur ces critères; alors faisons-le.

L'absence de progrès depuis cette déclaration présidentielle, il y a un mois, est assourdissante. Les combats et la violence au Soudan du Sud n'ont jamais été aussi répandus. Les événements qui se sont déroulés à Wau au début du mois sont un signe troublant de l'apathie dont font preuve les parties au conflit s'agissant de réaliser la paix par des moyens politiques. Selon les rapports de l'ONU, les affrontements entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et l'opposition ont poussé l'APLS à se livrer à des représailles violentes contre les civils dans une communauté dont elle pensait qu'elle soutenait l'opposition.

Il est toujours difficile d'acheminer de l'aide dans un environnement de grande insécurité comme le Soudan du Sud. Mais soyons clairs, ce n'est pas uniquement l'existence d'un conflit qui entrave la capacité des travailleurs humanitaires de lutter contre une situation alimentaire qui va de mal en pire; c'est aussi la manière dont le conflit est mené, notamment le fait que le droit international humanitaire n'est pas respecté. Le droit international humanitaire a été enfreint lors de l'assassinat de trois employés du Programme alimentaire mondial (PAM) à Wau. Il ne s'agit pas, loin s'en faut, d'un incident isolé. Comme l'Ambassadeur Ciss l'a souligné dans son exposé, le meurtre de ces employés du PAM vient s'ajouter aux 80 travailleurs humanitaires tués au Soudan du Sud depuis décembre 2013. Cela doit cesser. Il est tout aussi inadmissible que le Gouvernement sud-soudanais ait arrêté un employé du PAM sans aucun chef d'accusation. Nous appelons le Gouvernement sud-soudanais à le libérer immédiatement et sans condition, et nous invitons d'autres pays à se joindre à notre appel.

La violence à Wau est aussi un exemple des obstructions chroniques et inacceptables que le Gouvernement sud-soudanais oppose à la MINUSS. Malgré des tentatives répétées, la MINUSS a été empêchée de patrouiller à Wau, et n'a donc pas pu protéger les civils. Le manque persistant de coopération de la part du Gouvernement a également empêché d'avancer réellement dans le déploiement de la Force de protection régionale.

Le Conseil a été informé à maintes reprises des répercussions choquantes que ce conflit a sur la

plus jeune nation du monde. J'en veux pour preuve le fait que, aujourd'hui, au moins un Sud-Soudanais sur quatre a été contraint de quitter son foyer depuis que le conflit a éclaté en décembre 2013. Quelle statistique accablante. En dépit des multiples déclarations faites au Conseil et des efforts déployés par l'ONU, l'Union africaine et l'IGAD pour rapprocher les parties, nous avons collectivement échoué à mettre fin à ce conflit. Nous sommes plus éloignés que jamais de l'Accord de paix obtenu par l'IGAD.

Certes, nous nous sommes tous engagés à faire davantage; certes, le Gouvernement sud-soudanais a maintes fois promis la paix. Mais le peuple sud-soudanais en a assez des engagements et des promesses. Il a besoin de mesures concrètes. Nous encourageons donc vivement l'Union africaine, l'IGAD et l'ONU à faire fond sur leur détermination à œuvrer de concert en élaborant un plan d'action commun sans ambiguïté afin de régler sans tarder la crise qui sévit au Soudan du Sud.

Pour terminer, la question que chacun d'entre nous doit se poser quand nous quitterons cette salle est la suivante : pendant combien de temps encore allons-nous laisser la situation se détériorer sous nos yeux? Pour ma part, ma réponse est : pas plus longtemps. Dans cet esprit, j'appelle les pays de la région à remédier aux souffrances qui sont vécues à leur porte. Je rappelle à mes collègues du Conseil qu'il nous incombe d'utiliser tous les outils à notre disposition pour sortir le Soudan du Sud de l'abîme. Le dialogue est nécessaire, mais la pression aussi. Un embargo sur les armes éviterait de nouveaux ravages et empêcherait les combattants de se réarmer lorsque la saison des pluies ralentira inévitablement les affrontements. Des sanctions ciblées rappelleraient aux dirigeants en place que le retour à la paix est l'option qui s'impose pour mettre fin aux viols et aux meurtres de civils.

Mois après mois, nous entendons dire que les parties, sans exception, continuent de ne montrer aucun attachement à la paix. Nous devons au peuple sud-soudanais de mettre un terme à cette horreur et d'obtenir une paix durable.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial David Shearer de son exposé et de l'excellent travail qu'il accomplit depuis qu'il a pris ses nouvelles fonctions il y a quelques mois. Nous remercions également le Représentant permanent adjoint du Sénégal pour son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Nous restons extrêmement préoccupés par la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire au Soudan du Sud. Tous les rapports indiquent que ce qui se passe dans le pays est en effet profondément troublant, et chaque jour qui passe la situation semble empirer. Les combats se sont poursuivis sans discontinuer dans plusieurs parties du pays, avec des conséquences dévastatrices pour la population civile. Le niveau élevé d'insécurité, conjugué à la sécheresse dans le pays, a laissé de nombreux Sud-Soudanais exposés à l'insécurité alimentaire. La situation humanitaire difficile exige une attention urgente et, avant qu'il ne soit trop tard, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour sauver des vies et prévenir la famine. À cet égard, assurer un accès sûr et sans entraves aux acteurs humanitaires est absolument essentiel pour atteindre ceux qui ont besoin d'une aide vitale, et il incombe à toutes les parties sur le terrain de faciliter cela sans condition aucune.

La cessation de toutes les hostilités et de la violence dans le pays est impérative, non seulement pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, mais aussi pour créer les conditions nécessaires à la tenue d'un dialogue véritable et sans exclusive aux fins d'une paix durable et de la réconciliation au Soudan du Sud. Il importe que le Gouvernement honore les engagements qu'il a pris de décréter un cessez-le-feu unilatéral, et il faut encourager instamment toutes les autres parties à cesser immédiatement les combats. L'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud de 2015 reste un cadre important pour mettre fin au conflit et nous croyons que c'est par la mise en œuvre intégrale de l'Accord, une plus grande inclusion, le pardon et la réconciliation, que la paix et la stabilité pourront être rétablies dans le pays. Cela nécessite de relancer le processus de paix et, à cet égard, nous continuons de penser que l'initiative de dialogue national annoncée par le Gouvernement pourrait réellement faciliter cet objectif pour autant qu'il soit mené d'une manière inclusive.

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies soient animées d'une même vision dans leur quête de paix, de sécurité et de stabilité durables au Soudan du Sud. À cet égard, la déclaration conjointe à la presse du 29 janvier représente toujours pour ces trois organisations un cadre utile de coopération dans l'action qu'elles mènent ensemble pour relancer le processus de paix au Soudan du Sud. Sa mise en œuvre demeure essentielle pour le règlement du conflit. Certes, nous

comprenons pleinement la frustration croissante au sein de la communauté internationale face à la situation qui prévaut sur le terrain et à l'absence de tout progrès significatif. Mais ces trois organisations n'ont d'autre choix que de redoubler d'efforts pour inverser la tendance alarmante actuelle.

À cet égard, nous voudrions insister sur un point très crucial, que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Shearer, a soulevé tout à l'heure. À aucun moment la concordance des voix et des actions de la région, de l'Union africaine, de l'ONU, du Conseil de sécurité et de la communauté internationale en général n'a été d'une importance aussi critique qu'aujourd'hui. Parler d'une seule voix pour envoyer en message, c'est ce qui pourrait faire toute la différence au Soudan du Sud.

Les pays de la région sont en train d'être inondés de milliers de réfugiés fuyant le Soudan du Sud en raison de la détérioration rapide de la situation sécuritaire et humanitaire. C'est pourquoi ils tiennent à participer au règlement du conflit et peuvent en effet jouer un rôle important pour lui trouver une solution durable. Un progrès a été enregistré dernièrement s'agissant de l'adoption d'une approche régionale commune pour faire face au problème sud-soudanais. Cela a été démontré au trentième sommet de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD sur le Soudan du Sud tenu à Nairobi et la déclaration adoptée à l'issue du sommet atteste des développements positifs dans la région. C'est pourquoi l'affirmation faite dans le rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité (S/2017/326) - que la région s'est montrée divisée dans sa réponse au conflit au Soudan du Sud - ne reflète pas bien, à notre sens, la réalité. Toutefois, nous reconnaissons qu'il y a eu des insuffisances et qu'il faut faire davantage pour consolider l'unité de la région, et je tiens à dire que tous les efforts sont en train d'être déployés à cet effet.

Nous savons aussi très bien que, quoique nous, dans la région et le reste de la communauté internationale, faisions, rien ne peut être accompli sans la détermination et la disposition des parties sud-soudanaises à arrêter les combats et à trouver une solution durable par la réconciliation et le dialogue. Voilà pourquoi le Conseil doit continuer de les exhorter à le faire pour mettre fin aux souffrances des Sud-Soudanais.

Enfin, s'agissant du déploiement de la Force de protection régionale, nous œuvrons avec le Département des opération de maintien de la paix pour accélérer le déploiement d'un bataillon d'infanterie, comme indiqué dans le rapport (S/2017/328) du Secrétaire général. Nous saluons les progrès limités faits dans la préparation du déploiement et notons aussi qu'il reste encore des défis à relever. Nous espérons que les Nations Unies et le Gouvernement sud-soudanais trouveront un terrain d'entente pour remédier à ces problèmes et permettre un déploiement rapide et complet de la Force régionale de protection.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. David Shearer, et le Représentant permanent adjoint du Sénégal de leurs exposés.

Le Conseil se réunit de façon intensive depuis juillet 2016 pour débattre de la situation au Soudan du Sud, et ce à la suite des affrontements armés dans la capitale, Djouba, entre les forces gouvernementales et les forces de l'opposition qui ont jeté le pays dans un cycle de violence. En dépit des divergences d'opinions entre les membres du Conseil sur la façon de traiter de la crise, il n'en reste pas moins qu'un consensus général et une unanimité réelle existent au Conseil quant à la nécessité de revitaliser le processus politique aux fins de la paix, en tant que pilier central pour rétablir la paix et la stabilité et mettre fin aux profondes souffrances qu'endurent les civils au Soudan du Sud – violations, déplacements, risque de famine.

Les efforts déployés par les parties prenantes régionales et les entités internationales chargées du suivi et de la revitalisation du processus de paix ne se sont pas cristallisés en une initiative pratique et inclusive pouvant garantir un engagement de la part des parties à mettre entièrement fin aux hostilités et à réaffirmer leur attachement à l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de coordonner les efforts régionaux et internationaux déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Conseil de sécurité, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, en vue d'une initiative politique et de paix globale. Peut-être devrions-nous nous efforcer d'amener le Gouvernement et les dirigeants sur le terrain à parvenir à une cessation immédiate des hostilités pour une période préliminaire de trois mois afin de permettre la reprise du dialogue national et d'insuffler à ce dialogue un élan véritable?

Nous sommes convaincus que tout nouveau retard dans l'ouverture d'un horizon politique et dans la cessation des hostilités ne fera que compliquer la crise et détériorer encore davantage la situation sur le terrain. Partant, nous craignons que les réunions du Conseil de sécurité sur le Soudan du Sud ne se transforment en discussions de routine, lors desquelles les positions de principe sur le conflit seront réitérées, sans possibilité d'influer positivement sur la situation. Nous craignons aussi que ces débats ne perdent de vue la réalité du conflit sur le terrain. Dans le même ordre d'idées, nous mettons aussi en garde contre l'effondrement de l'Accord sur le règlement du conflit, tel qu'indiqué dans le rapport (S/2017/326) du Groupe d'experts créé par la résolution 2206 (2015), et nous réaffirmons que cette lecture simpliste de la situation politique pourrait hélas, indiquer aux deux parties qu'elles ont le feu vert pour poursuivre les combats, loin de tout cadre politique ou juridique.

Si nous ne cessons de demander au Conseil s'axer ses effort sur un règlement politique, nous n'estimons pas moins que les parties au conflit ont l'obligation morale, éthique et humaine de mettre fin de toute urgence à toute forme de violence, de se conformer au droit international et aux principes internationaux pertinents, d'assumer leurs responsabilités envers les civils et d'assurer la sécurité des travailleurs humanitaires. Par conséquent, nous estimons que continuer d'entraver les efforts humanitaires ne fera qu'entraîner de nouvelles souffrances et exacerber les répercussions du conflit sur le plan humain. En outre, cela sapera les efforts régionaux en cours visant à parvenir à un règlement politique et à mettre un terme aux souffrances des civils.

À cet égard, nous insistons également l'importance qu'il y a à continuer à travailler avec le Gouvernement sud-soudanais pour faciliter un accès rapide, sans entrave et en toute sécurité aux zones touchées, car la MINUSS en a besoin pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié par le Conseil. Dans ce contexte, nous déplorons les retards persistants dans le déploiement de la Force de protection régionale. Il est essentiel que le Secrétariat et le Gouvernement se mettent d'accord sur les détails du mandat de la Force, ses termes de référence et l'endroit où elle sera déployée. Nous soulignons également l'importance qu'il y a à veiller à ce que cette force aient les capacités et la formation nécessaires avant son déploiement afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Nous devons aussi créer des conditions propices à sa sécurité.

Il incombe au Conseil non seulement de prévenir l'effondrement de l'État au Soudan du Sud, mais également de l'appuyer à l'avenir. De par l'expérience qu'il a tirée d'autres conflits, le Conseil sait bien que le vide résultant de l'effondrement d'un État ne peut être suivi que de chaos, et que ce sont principalement les civils – des femmes, des hommes et des enfants, qui en paient le prix. Il incombe au Conseil de tout mettre en œuvre pour élever le débat de fond sur la crise au Soudan du Sud pour que nous puissions recenser les priorités en termes de mesures à prendre et utiliser les meilleurs outils à notre disposition à l'appui de ces mesures et pour faire en sorte qu'elles portent leurs fruits. Pour cette raison, il convient d'améliorer la teneur des rapports présentés par le Secrétariat au Conseil et établir un dialogue constant avec les différents acteurs au Soudan du Sud et dans la région.

M. Delattre (France) : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour l'organisation de cette séance importante sur le Soudan du Sud. Je tiens également à remercier tout particulièrement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. David Shearer, pour sa présentation et pour son action à la tête de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) depuis sa prise de fonctions en janvier. Je souhaite aussi saluer la présentation du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud et féliciter le Sénégal pour son action déterminée à la tête de ce Comité.

Il y a un mois, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2017/4) détaillant les actions attendues de la part des parties sud-soudanaises d'ici fin avril pour parvenir à une stabilisation de la situation. Or, comme l'ont souligné les intervenants, force est de constater que ces demandes n'ont pas été respectées. Les hostilités n'ont pas cessé, loin de là; la situation humanitaire reste catastrophique; la mise en œuvre de l'accord de paix reste largement insuffisante alors que l'inclusivité du dialogue national n'est pas assurée; et la MINUSS et les acteurs humanitaires font toujours l'objet de restrictions et d'attaques intolérables.

Face à cette situation, la communauté internationale, et en particulier le Conseil, ne peut pas rester inactive. Nous devons agir selon deux axes principaux et complémentaires.

Le premier axe, c'est de protéger les civils. À nouveau, les civils sont les victimes des pires exactions au Soudan du Sud. La situation s'est encore détériorée dans le pays au cours des dernières semaines et des

derniers mois. Le calme relatif qui règne à Djouba ne doit pas nous faire ignorer la violence des combats qui se déroulent dans de nombreuses régions du pays, qu'il s'agisse du Haut-Nil, du Bahr el-Ghazal ou des Équatoria. Dans ces conditions, les violations des droits de l'homme se sont multipliées. Je pense en particulier aux femmes et aux enfants, qui subissent les pires atrocités. Les civils qui parviennent à échapper à ces violences doivent quitter leur foyer et grossir les rangs des plus de 1,6 millions de déplacés dans le pays.

La protection des civils passe par une mobilisation de la communauté internationale autour de plusieurs actions. Tout d'abord, il faut mettre en œuvre la cessation des hostilités. Pour cela, l'ensemble des acteurs internationaux doivent peser sur les parties sud-soudanaises pour les pousser à faire taire enfin les armes.

Les organisations régionales, notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine, ont naturellement un rôle de premier plan à jouer.

Ensuite, il faut assurer l'accès humanitaire aux populations civiles. La recrudescence des attaques contre les acteurs humanitaires est intolérable. Nous avons été particulièrement choqués par les assassinats récents de trois d'entre eux à Wau et six autres en mars, près de Pibor. Les responsables de ces crimes, comme de toutes les attaques de ce type, doivent être identifiés et traduits en justice.

Nous devons également pleinement soutenir la MINUSS dans ses efforts de protection des civils. Nous saluons la posture plus robuste qu'elle a adoptée au cours des derniers mois. Mais nous ne pouvons pas accepter que la MINUSS, mandatée par le Conseil, continue de faire l'objet de restrictions dans ses déplacements et d'entraves bureaucratiques, qui l'empêchent d'accomplir son mandat alors qu'il est plus que jamais nécessaire. Le Conseil, comme les acteurs régionaux et tous les partenaires du Soudan du Sud, doivent parler d'une voix ferme pour condamner clairement de telles pratiques.

Enfin, il faut imposer un embargo sur les armes, comme le Groupe d'experts l'a à nouveau recommandé. La France y est favorable depuis longtemps. Il s'agit d'un impératif tant pour la protection des civils que pour l'établissement d'un environnement propice à un dialogue politique réel.

Notre deuxième axe d'action, c'est de faire avancer une solution politique au conflit. Pour parvenir à cet objectif, nous devons avant tout être lucides sur la situation actuelle. La reprise récente des combats entre les troupes gouvernementales, l'opposition et les divers groupes armés montre que ces acteurs continuent de rechercher avant tout à consolider leurs positions militaires à l'approche de la saison des pluies. Un tel comportement apporte malheureusement la confirmation que les acteurs sud-soudanais privilégient toujours l'approche militaire, au détriment de l'approche politique.

En effet, alors que les combats s'intensifient, le processus politique continue à stagner. L'accord de paix de 2015, issu des efforts de l'IGAD, doit rester la pierre angulaire du règlement du conflit au Soudan du Sud. Il est de la responsabilité du Gouvernement provisoire d'union nationale, qui est lui-même issu de cet accord, comme de tous les acteurs sud-soudanais concernés, de le mettre effectivement en œuvre.

Il en va de même s'agissant du dialogue national. Celui-ci ne peut avoir une valeur que s'il inclut dans les discussions toutes les composantes politiques de la population sud-soudanaise, ainsi que la société civile, et s'il est mené d'une manière transparente, impartiale et indépendante, qui permette de trouver des réponses durables aux maux dont souffre le pays.

Dans ce contexte, nous saluons les efforts du Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, M. Festus Mogae, ainsi que du Haut Représentant de l'Union africaine sur le Soudan du Sud, M. Alpha Oumar Konaré, pour faire avancer la mise en œuvre de l'accord de paix, y compris via le dialogue national. Ils doivent pour cela pouvoir compter sur le soutien et sur la mobilisation constante et convergente de la communauté internationale, en particulier de l'IGAD, de l'Union africaine et bien sûr, du Conseil. Nous réitérons également notre soutien à l'engagement du Secrétaire général pour favoriser une dynamique positive et une coordination optimale des acteurs dans ce but.

Enfin, nous rappelons que pour altérer les calculs des acteurs sud-soudanais qui font obstacle au processus de paix, le Conseil dispose d'un outil pertinent, celui des sanctions ciblées. Nous ne devons pas hésiter à les utiliser lorsque la situation le justifie. Ceci vaut aussi contre les auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Les lignes d'action pour le Conseil sont claires. Il devra tirer toutes les conséquences nécessaires si ses

attentes, telles qu'exprimées le 23 mars dernier, n'étaient pas prises en compte par les acteurs sud-soudanais. Avec l'IGAD, avec l'Union africaine, nous devons agir pour faire taire les armes au Soudan du Sud et faire cesser les souffrances intolérables des civils.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à souhaiter la bienvenue à M. David Shearer, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, et à le remercier de nous avoir peint un portrait vivant de la situation sur le terrain. Le Japon apprécie et appuie les efforts qu'il déploie pour apporter la paix au peuple sud-soudanais dans des conditions extrêmement difficiles. Je remercie également l'Ambassadeur Ciss de son exposé et l'Ambassadeur Seck du dynamisme avec lequel il préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Malheureusement, nous sommes témoins d'incidents très préoccupants au Soudan du Sud, surtout de la violence qui sévit actuellement dans tout le pays, des attaques contre des civils – commises notamment par l'Armée populaire de libération du Soudan –, de la persistance des restrictions à l'accès et de la famine. Un nombre ahurissant de personnes, à savoir 3,5 millions, soit près du tiers de la population, ont été déplacées. Un grand nombre de ces personnes sont des femmes et des enfants. Nous sommes également révoltés par les assassinats de travailleurs humanitaires, dont 14 ont été recensés rien qu'en 2017. Ces courageux travailleurs humanitaires ne cherchaient qu'à venir en aide au peuple sud-soudanais. Le Gouvernement doit s'acquitter de la responsabilité principale de protection des civils qui lui incombe.

Le 23 mars, le Conseil de sécurité a agi dans l'unité pour adopter la déclaration présidentielle S/PRST/2017/4, qui appelle à prendre cinq mesures, notamment en ce qui concerne le cessez-le-feu permanent, l'accès humanitaire et la levée des obstacles aux opérations de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Il est très décevant qu'aucune mesure concrète n'ait été mise en place à ce jour. Même s'il a participé en personne au sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) organisé le 25 mars, le Président Kiir n'a pas encore annoncé le cessez-le-feu unilatéral convenu dans le communiqué. Le Japon exhorte toutes les parties, notamment le Gouvernement, à donner suite immédiatement et intégralement à la déclaration présidentielle. À cet égard, nous prenons note du fait que le Gouvernement sud-soudanais a reconnu la nécessité d'instaurer un dialogue national sans exclusive afin d'améliorer la sécurité dans le pays. Le Japon réitère l'importance que revêt un dialogue national véritablement ouvert, et il est disposé à appuyer les efforts du Gouvernement à cette fin.

L'engagement régional revêt de plus en plus d'importance en vue d'envoyer un message clair au Soudan du Sud. Outre les efforts bilatéraux, le mois dernier, le Haut Représentant de l'Union africaine (UA) et le Président de la Commission de l'UA se sont rendus au Soudan du Sud, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a adopté un communiqué, l'IGAD a organisé une réunion au sommet et le Président Mogae a rencontré Riek Machar. Nous saluons ces efforts et encourageons la région à les consolider. Nous avons également de l'estime pour les pays voisins qui accueillent près de 1,7 million de réfugiés sud-soudanais, et nous sommes solidaires de ces pays.

Le Japon accueille avec satisfaction le rapport de suivi de l'enquête spéciale sur la violence survenue à Djouba en juillet dernier (S/2017/328). Nous sommes encouragés par le fait que la MINUSS renforce ses capacités en matière de protection des civils, notamment en effectuant des patrouilles fortes, ainsi que la planification des interventions d'urgence et la sécurité du personnel, comme nous l'a indiqué M. Shearer aujourd'hui. Il y a du progrès, mais ce n'est pas suffisant. Ces progrès doivent s'accompagner d'efforts soutenus de la part du Gouvernement. Le Japon appelle de nouveau le Gouvernement à coopérer pleinement avec la MINUSS pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, notamment en ce qui concerne le déploiement rapide de la Force de protection régionale.

En conclusion, le Conseil reste uni dans son appui aux engagements de l'UA, de l'IGAD et du Conseil de sécurité en faveur d'un appui collectif au processus de paix. Nous estimons que l'engagement continu du Secrétaire général revêt une importance particulière si nous voulons faire fond sur le communiqué de presse conjoint publié le 29 janvier. Le Japon reste fermement attaché à la paix et à la stabilité au Soudan du Sud.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, M. David Shearer, de son exposé sur la situation au Soudan du Sud. Nous accueillons avec satisfaction la mise en œuvre de certaines mesures visant à améliorer la protection des civils et à créer des zones exemptes d'armes.

La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) peut continuer de compter sur l'appui de l'Italie. Je tiens également à remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, l'Ambassadeur Seck, ainsi que l'Ambassadeur Ciss de leur rapport sur les activités du Comité.

Comme l'ont rappelé d'autres orateurs, le 23 mars, le Conseil de sécurité a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2017/4 sur le Soudan du Sud. Il nous semble important de réitérer les cinq points que le Soudan du Sud est appelé à respecter : cessez-le-feu immédiat; levée des obstacles à l'aide humanitaire; appui aux efforts de médiation de l'ONU, de l'Union africaine (UA) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); levée des obstacles aux opérations de la MINUSS et du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et au déploiement de la Force de protection régionale; et cessation des attaques contre les agents et les installations humanitaires.

Nous ne pouvons que constater qu'à quelques jours de la date butoir du 30 avril fixée par la déclaration présidentielle, la situation s'est détériorée sur tous ces points. En dépit de la déclaration publiée par l'IGAD le 25 mars, le cessez-le-feu n'a pas été annoncé au Soudan du Sud. Comme l'indique la lettre du Secrétaire général (S/2017/328), les affrontements contribuent à l'exode des populations civiles qui quittent le pays. Le rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) (S/2017/326) explique que les interventions militaires à caractère ethnique se poursuivent, que l'acheminement de l'aide humanitaire continue d'être entravé par des attaques visant le personnel et que le dialogue national annoncé par le Gouvernement a été reporté sine die.

En conséquence, l'Accord pour le règlement du conflit en République du Soudan du Sud continue d'être violé, les combats se propagent dans le pays et le dialogue national est inexistant. Les femmes et les enfants sud-soudanais sont les premières victimes de ces manquements. La tragédie est alimentée par des violations des droits de l'homme, l'utilisation d'enfants soldats, le recours à la violence sexuelle et sexiste en tant que tactique de guerre, et l'impunité garantie par le retard pris dans la création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud.

Il ne peut y avoir de paix en l'absence de responsabilisation. Quiconque pense que les différends peuvent être réglés par des moyens militaires se fait des idées. L'unique résultat serait un pays divisé, endetté et empli de rancœur – une situation qui pèserait sur la population pendant des générations. Nous prions toutes les parties de respecter les résolutions pertinentes, de coopérer avec la MINUSS et d'autoriser le déploiement immédiat de la Force de protection régionale. Nous continuerons d'appuyer le rôle d'intermédiaire diplomatique que joue le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, M. Alpha Oumar Konaré, avec le concours de M. Shearer, de l'Envoyé spécial. Haysom, du Président Mogae et de l'IGAD. Nous appelons les acteurs régionaux à agir de concert et sans plus tarder afin que les parties cessent les hostilités.

Aujourd'hui, au Soudan du Sud, il n'y a ni paix ni sécurité. L'incidence du conflit sur la région, en termes de réfugiés et de flux d'armes, par exemple, est de plus en plus déstabilisante. Durant la réunion d'information ministérielle tenue le mois dernier (voir S/PV.7906), nous avons remarqué que le temps jouait contre nous pour contenir cette immense tragédie. Nous notons aujourd'hui, avec regret, que cette assertion est plus pressante que jamais. En conséquence, au cours des prochaines semaines, le Conseil devra examiner attentivement les options qui se présentent en vue de convaincre le Soudan du Sud que la stabilité doit être rétablie dans le pays.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie les États-Unis d'avoir convoqué la présente séance. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Shearer, et l'Ambassadeur Ciss de leurs exposés.

La situation au Soudan du Sud demeure très complexe. Le Président Kiir a lancé un appel au dialogue en faveur de la paix. Par ailleurs, le Soudan du Sud continue de se heurter à d'innombrables défis dans les domaines politique, sécuritaire, humanitaire et de développement. La gravité de la famine actuelle, en particulier, rend de plus en plus difficile l'instauration d'une paix durable. La Chine propose que la communauté internationale apporte une assistance dans les trois domaines suivants.

Premièrement, nous devons continuer à promouvoir un règlement politique du conflit au Soudan du Sud. L'instauration de la paix et de la stabilité est une aspiration commune de toutes les parties, et seul un règlement politique permettra de sortir de la crise sud-soudanaise. Ce qui est en jeu, c'est que la communauté internationale doit convaincre toutes les parties de

renoncer aux moyens militaires, de cesser les hostilités et de revenir immédiatement à la voie du règlement politique afin de véritablement mettre en œuvre l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

La Chine se félicite de l'initiative prise par le Président Kiir d'organiser un dialogue national. Nous espérons que ce dialogue démarrera dans les plus brefs délais et inclura une participation large et active de toutes les parties au Soudan du Sud. La Chine salue et appuie les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine et toutes les autres parties pour contribuer activement au processus politique au Soudan du Sud. Nous espérons que l'IGAD, l'Union africaine et l'ONU pourront renforcer leur coordination et lanceront un message commun en faveur de la création de synergies qui permettront d'aboutir à une solution.

Deuxièmement, nous devons aider la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à mieux s'acquitter de son mandat. Le Secrétaire général António Guterres a récemment soumis un rapport sur la restructuration de la MINUSS (S/2017/224). Nous nourrissons l'espoir que le Secrétariat pourra s'en servir pour faire avancer la réforme du système de maintien de la paix et donner à la Mission les moyens de mieux s'acquitter de son mandat et d'accroître son efficacité opérationnelle, ce qui lui permettra de renforcer la sécurité des soldats de la paix et de mieux répondre à la situation complexe. La Chine espère que le Secrétariat pourra améliorer sa coordination avec le Gouvernement provisoire d'union nationale du Soudan du Sud et l'IGAD afin de promouvoir le déploiement de la Force de protection régionale et de régler de manière adéquate tous les problèmes qui pourraient se poser dans le cadre de leur coopération. Nous espérons que le Gouvernement sud-soudanais sera en mesure d'appliquer activement les résolutions du Conseil de sécurité et la déclaration du Président S/PRST/2017/4 et appuiera une meilleure exécution des mandats de la MINUSS ainsi que le déploiement de la Force de protection régionale.

Troisièmement, il est important que le Conseil de sécurité envoie des messages plus positifs et plus solidaires. À ce stade, dans les circonstances actuelles, le Conseil de sécurité doit encourager toutes les parties sud-soudanaises à participer activement au processus de dialogue et à continuer d'œuvrer de concert en faveur de la paix, de la stabilité et du développement. La communauté internationale doit fournir une assistance efficace et en temps voulu pour aider le peuple sud-soudanais à surmonter ses difficultés actuelles.

La Chine note que le Groupe d'experts du Comité des sanctions concernant le Soudan du Sud a récemment présenté son rapport final (S/2017/326). La Chine estime que toute mesure prise par le Conseil de sécurité doit être prudente, promouvoir le processus de règlement politique et soutenir les efforts de médiation de l'IGAD et de l'Union africaine.

Compte tenu de la gravité de la famine qui sévit au Soudan du Sud et en réponse à l'appel lancé par l'ONU, le Gouvernement chinois a décidé de fournir avec le concours du Programme alimentaire mondial 5 millions de dollars en aide alimentaire d'urgence au Soudan du Sud et 8 750 tonnes de riz par le biais de canaux bilatéraux afin d'aider le pays à mieux gérer la famine. La Chine est prête à continuer de jouer un rôle constructif dans le rétablissement de la paix, de la stabilité et du développement au Soudan du Sud.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. David Shearer, de son exposé qui donne à réfléchir, mais aussi rendre hommage à la manière très énergique dont il a commencé sa mission dans des circonstances difficiles. Je remercie également le représentant du Sénégal de son solide leadership à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Comme de nombreux collègues l'ont dit ce matin, il y a à peine plus d'un mois, le Conseil de sécurité se réunissait au niveau ministériel (voir S/PV.7906) pour adopter une déclaration du Président sur le Soudan du Sud (S/PRST/2017/4). Nous appelions à mettre fin à la violence, à accroître l'accès à l'aide humanitaire, à donner à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) les moyens de faire son travail et à appuyer la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit dans la République du Soudan du Sud. Deux jours plus tard, le 25 mars, les chefs d'État des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) publiaient un communiqué décidant de l'ouverture immédiate de tous les couloirs humanitaires.

Le Sommet extraordinaire de l'IGAD relevait, par ailleurs, que le Gouvernement sud-soudanais avait décidé d'annoncer un cessez-le-feu unilatéral. Toutefois, dans le mois qui a suivi, les parties n'ont pas respecté ne serait-ce qu'un seul de ces engagements et de ces critères. Au contraire, la situation politique, sécuritaire

et humanitaire au Soudan du Sud a continué de se détériorer, comme nous l'avons entendu ce matin. Des millions de personnes souffrent de la faim et des millions d'autres sont déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. La poursuite des combats et les informations faisant état d'une recrudescence des violences à motivation ethnique sont extrêmement préoccupantes. Comme le Représentant spécial du Secrétaire général l'a dit, nous sommes en présence d'une catastrophe causée par l'homme.

Les attaques contre les civils et les niveaux élevés de violence sexuelle et sexiste dont il est fait état à Wau, Pajok et Malakal sont consternants. Pourtant, alors que le désespoir et les souffrances de la population vont croissant, nous continuons de voir l'accès refusé aux acteurs humanitaires, et les mesures qui doivent être prises pour mettre fin au conflit et rétablir la paix font toujours défaut. Les belligérants poursuivent leur guerre d'usure, mais ils doivent maintenant se rendre compte que seule une solution politique permettra de régler le conflit. Un respect immédiat du cessez-le-feu par toutes les parties est indispensable pour permettre un véritable processus politique. Ce processus doit être fermement appuyé par l'ONU, l'Union africaine et l'IGAD et viser à revitaliser un dialogue politique global et sans exclusive, toujours avec la participation pleine et effective des femmes.

Les civils innocents pris au piège du cauchemar sud-soudanais ne peuvent plus attendre. Pendant que se poursuivent les efforts pour trouver une solution politique, il faut continuer à répondre d'urgence à la situation humanitaire afin d'éviter des conséquences catastrophiques. Les acteurs humanitaires doivent pouvoir faire leur travail. Il est inacceptable que le Soudan du Sud reste l'un des pays les plus dangereux au monde pour les travailleurs humanitaires. Nous avons entendu ce matin que le Programme alimentaire mondial venait à son tour de subir des entraves inacceptables à son travail.

Le rapport du Secrétaire général (S/2017/224) indique que les procédures du Gouvernement changent régulièrement et que les rejets des demandes ou les retards dans l'octroi des autorisations semblent être systématiques plutôt qu'occasionnels. Toute manipulation de l'acheminement de l'aide humanitaire à la population civile est inexcusable et doit cesser. Nous demandons à toutes les parties au conflit de respecter les principes humanitaires et d'honorer les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire. L'acheminement rapide, sûr et sans entrave de l'aide dans tout le Soudan du Sud doit être assuré.

Les auteurs de violations des droits de l'homme doivent être identifiés et répondre de leurs actes. La responsabilité peut être un moyen de dissuasion efficace contre les atrocités criminelles. Aussi encourageons-nous la Présidente du Conseil de sécurité à donner suite à la proposition du Groupe d'experts que nous avons entendue ce matin, à savoir que le Conseil envoie une lettre au Président du Conseil des droits de l'homme et au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour leur demander que la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud reçoive le soutien juridique et criminalistique total dont elle a besoin pour exercer son mandat.

Il est essentiel que le Conseil présente un front uni en ce qui concerne la situation au Soudan du Sud - il n'y a aucune raison de ne pas le faire. Nous devons appuyer l'intensification des efforts déployés par le Haut Représentant de l'Union africaine, l'ancien Président Konaré, et par le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'ancien Président Mogae. Nous devons également travailler en étroite coordination avec les dirigeants de la région afin d'utiliser leur influence sur les parties.

La région a un rôle essentiel à jouer, ce qui n'exonère toutefois pas le Conseil de sécurité ni l'ONU de leurs responsabilités. C'est pourquoi nous salons le leadership du Secrétaire général António Guterres et l'encourageons à rester activement mobilisé sur la question sud-soudanaise, comme beaucoup d'autres l'ont dit ici ce matin, en faisant usage de ses bons offices et en coordonnant l'action du système des Nations Unies. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Shearer, et l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la région, M. Nicholas Haysom, jouent un rôle particulièrement important dans le cadre de ces efforts et méritent notre appui le plus ferme.

Plus longtemps ce conflit se poursuivra, avec une intensification de la haine ethnique et une fragmentation croissante de la société sud-soudanaise jour après jour, plus difficile sera le chemin vers le relèvement, la réconciliation et la paix. C'est pourquoi nous devons déployer tous les efforts possibles pour trouver d'urgence un moyen de sortir de cette spirale de violence.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Shearer, de son exposé sur la

situation au Soudan du Sud, ainsi que le Représentant permanent adjoint du Sénégal, M. Ciss, de son rapport sur les activités du Comité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud au cours de la période considérée. Nous saluons les efforts personnels déployés par le Secrétaire général António Guterres pour parvenir à un règlement du conflit au Soudan du Sud.

Nous appuyons l'initiative visant à coordonner les actions entre l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'ONU, qui doit permettre d'instaurer la paix, la stabilité et la sécurité dans le pays. Nous partons du principe que l'IGAD a un rôle central à jouer dans ce processus. De manière générale, il convient de saluer l'attachement constant du Secrétaire général à l'élargissement du partenariat avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour régler les conflits les plus difficiles sur le continent et rechercher des solutions africaines aux problèmes africains, avec l'appui de l'ONU, y compris au Soudan du Sud.

Nous rendons hommage à nos collègues au Secrétariat, qui une fois de plus ont présenté une analyse équilibrée dans leur rapport mensuel. Nous sommes d'accord pour dire qu'il y a eu des progrès dans la préparation du déploiement de la Force de protection régionale. L'arrivée des éléments avancés de la Force a été légèrement retardée, mais ce n'est pas la faute du Soudan du Sud. Le fait est que Djouba a conservé une position constructive sur la question de la Force de protection régionale, comme en atteste le fait que le Gouvernement a attribué un première parcelle de terrain pour son déploiement. Nous appelons le Secrétariat à continuer de coopérer avec Djouba pour régler tous les problèmes existants concernant la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), y compris s'agissant de la nécessité de créer un mécanisme pour régler sans délai les problèmes de visas et de définir les modalités du déploiement de la Force de protection régionale, en respectant les normes fondamentales du maintien de la paix.

Nous prenons note des efforts du Secrétaire général pour coopérer pleinement avec tous les pays fournisseurs de contingents qui participent à la MINUSS. Nous avons toujours plaidé en faveur d'un dialogue réfléchi et empreint de respect mutuel avec eux, en particulier lorsqu'il s'agit de missions si dangereuses.

Nous partageons la préoccupation de nos collègues face à la situation humanitaire catastrophique dans le pays et prenons note des efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaire pour améliorer les choses. Nous appelons le Soudan du Sud à garantir des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire internationale à ceux qui en ont besoin. À cet égard, nous accueillons favorablement la déclaration du Président Kiir sur l'octroi d'un accès humanitaire dans les régions en proie à une crise alimentaire.

Nous ne saurions omettre de saluer l'aide apportée à la population sud-soudanaise par les pays voisins, en particulier le Soudan, qui a ouvert son poste-frontière dans la région de Bentiu, et l'Ouganda, qui accueille un grand nombre de réfugiés. Dans le même temps, nous soulignons que la famine qui sévit dans diverses régions du Soudan du Sud, tout comme en Somalie et au Kenya voisins, résulte non seulement des problèmes de sécurité mais aussi des conditions météorologiques défavorables, ce qu'ont reconnu notamment les représentants d'organisations humanitaires internationales.

Nous partageons l'avis selon lequel la stabilisation au Soudan du Sud n'est possible que s'il y a un cessez-le-feu complet et si un processus politique sans exclusive est lancé. À cet égard, nous nous félicitons que le Président Kiir ait annoncé la tenue d'un dialogue national dans le cadre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Notre position de principe est que les paramètres de ce dialogue national, ainsi que l'endroit où auront lieu les consultations, doivent être déterminés par les Sud-Soudanais eux-mêmes. Il serait injuste de rejeter la faute de la poursuite des violences exclusivement sur le Gouvernement provisoire d'union nationale qui, comme nous le savons, a annoncé un cessez-le-feu unilatéral. Il est important que l'opposition prenne des mesures similaires. Nous pensons que, dans une large mesure, les incidents de sécurité résultent de problèmes de commandement et de contrôle, ainsi que d'un manque de discipline dans les rangs des différentes parties – sans oublier la scission, au sein des forces antigouvernementales, entre les partisans de Taban Deng Gai et de Riek Machar, et les affrontements interethniques ou entre bandes criminelles.

Notre position concernant l'imposition par le Conseil de sécurité de sanctions plus sévères à l'encontre du Soudan du Sud n'a pas changé. Si nous voulons instaurer une paix durable au Soudan du Sud, ce n'est pas d'un embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité dont nous avons besoin, mais plutôt de mesures ciblées pour désarmer les civils et démobiliser et réinsérer les combattants. Nous estimons également qu'il est indispensable d'écouter l'avis des pays de la

région, qui considèrent que les discussions concernant l'imposition de nouvelles restrictions contre Djouba sont contre-productives.

Dans ce contexte, nous appelons l'attention sur la duplicité de certains de nos collègues qui, au Conseil de sécurité, se présentent en ardents partisans d'un embargo sur les armes, mais qui, en dehors de cette salle, font pression sur les experts indépendants du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, qui enquêtent sur leur possible implication dans l'acheminement d'armes au Soudan du Sud.

M. Ciss (Sénégal) : La délégation sénégalaise voudrait tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), ce qui m'offre également l'occasion de remercier M. David Shearer, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son importante déclaration, mais également pour les importants efforts qu'il a engagés depuis qu'il est à la tête de la Mission.

La crise qui sévit depuis plus de trois ans au Soudan du Sud nécessite aujourd'hui une action urgente pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme et assurer la protection des populations civiles, dont environ 1,4 million – ce qui est important - sont des déplacés internes. Si l'on y ajoute la situation de famine qui sévit dans plusieurs régions du pays, il devient urgent, notamment pour la communauté internationale, d'agir rapidement afin d'empêcher les populations de succomber à la famine mais, plus largement aussi, pour aider au règlement rapide du conflit.

Aux différentes parties sud-soudanaises en conflit, nous demandons de reprendre instamment le dialogue et de mettre en œuvre l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. À ce propos, nous croyons que le processus de dialogue national lancé en décembre dernier par le Président Salva Kiir, s'il s'avère inclusif, libre et transparent, pourrait jouer un rôle clef pour un retour de la paix dans le pays.

En ce qui concerne la MINUSS, la délégation sénégalaise se réjouit des progrès pratiques notés dans les préparatifs du déploiement de la Force de protection régionale, avec notamment l'arrivée prochaine, à Djouba, de la première vague de cette force, en attendant bien sûr, les autorisations de sécurité du Gouvernement provisoire d'union nationale.

À ce sujet, nous saluons les progrès concernant l'attribution par le Gouvernement du deuxième terrain requis pour la base nord de la force, avec l'identification d'un site à 10 km au nord de Djouba, dont les capacités seront évaluées par la MINUSS. Déjà, faut-il le noter, la MINUSS avait sécurisé un espace sur les terres qui lui sont dévolues à côté de l'aéroport pour servir de base temporaire au bataillon rwandais. Néanmoins, nous appelons à davantage de coopération de la part du Gouvernement provisoire sur la répartition des tâches de la Force de protection régionale à Djouba, et nous encourageons les autorités sud-soudanaises à prendre toutes les mesures nécessaires pour le déploiement sans plus tarder de cette force.

En attendant, la MINUSS continue de rencontrer un certain nombre d'obstacles dans ses opérations quotidiennes, parmi lesquels les demandes de paiement des visas au personnel de la Mission depuis janvier dernier par les autorités nationales d'immigration, violant ainsi les termes de l'accord sur le statut des forces. Cela a un impact négatif sur les capacités de planification de la Mission, y compris pour la Force de protection régionale. Pour y remédier, nous appelons à la collaboration du Gouvernement provisoire, notamment dans l'établissement d'un guichet unique qui s'occupera des visas et des autres autorisations pour la MINUSS.

Quant aux restrictions récurrentes à la liberté de mouvement de la MINUSS, elles continuent de miner sa capacité à mener des actions rapides en cas d'attaques contre les civils dans un contexte de violences ethniques croissantes, en violation de l'accord sur le statut des forces. Les attaques ciblées et menaces sur les travailleurs humanitaires se poursuivent, de même que les restrictions de l'accès humanitaire à certaines parties du pays, notamment dans des zones à Wau, à Yei et dans le Bahr el-Ghazal occidental.

Globalement, la situation sécuritaire du pays continue de se détériorer dans beaucoup de régions et les conséquences de cette violence massive ont atteint de larges proportions de populations civiles. Aussi, appelons-nous tous les acteurs armés à cesser immédiatement les hostilités et à permettre à la MINUSS et aux agents humanitaires d'accéder aux civils qui ont besoin d'aide. En effet, sans cet accès sans entrave, la situation risque d'empirer et les populations locales d'en pâtir.

C'est aussi le lieu de saluer les efforts de la MINUSS qui, malgré toutes les difficultés rencontrées, continue d'opérer dans un environnement hostile, et c'est

le lieu aussi de rendre hommage aux pays fournisseurs de contingents pour leur dévouement à la cause de la paix au Soudan du Sud.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer le Représentant spécial du Secrétaire général, M. David Shearer, et, étant donné que c'est la première fois qu'il s'adresse au Conseil dans le cadre d'une séance d'information, lui souhaiter plein succès dans ses fonctions et l'assurer du plein appui de l'Uruguay dans l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée. Je voudrais aussi le remercier de son exposé, dans lequel il nous dresse un tableau complet des derniers événements survenus au Soudan du Sud, et dont avons pris bonne note.

Je remercie également notre collègue, M. Gorgui Ciss, de son exposé sur le travail effectué ces cinq derniers mois par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, que préside l'Ambassadeur Seck du Sénégal.

L'Uruguay se déclare profondément préoccupé et alarmé par la crise politique, sécuritaire, humanitaire et économique que traverse le Soudan du Sud, et réitère dans le même temps que le conflit ne pourra se régler par la voie militaire. De ce fait, nous demandons instamment à tous les acteurs politiques et militaires au Soudan du Sud de cesser immédiatement les hostilités partout dans le pays, et rappelons que le Gouvernement a la responsabilité principale et le devoir de protéger sa population et de demander des comptes à ceux qui commettent des crimes.

Il est essentiel d'avancer vers une solution politique du conflit au travers d'un dialogue authentique, transparent et sans exclusive, dont le principal objectif doit être la mise en œuvre intégrale de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud d'août 2015. Comme le Secrétaire général l'a indiqué à maintes occasions, pour que le dialogue national soit viable, il faut que cessent les affrontements armés partout au Soudan du Sud, qu'une entité impartiale dirige le dialogue et qu'il y ait un processus qui inclut toutes les parties nationales intéressées.

Il y a un mois, le 23 mars, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2017/4) dans laquelle il demande aux parties au conflit d'adopter cinq mesures, allant du respect immédiat du cessez-le-feu permanent et du règlement pacifique de la crise à la cessation immédiate de tous les actes d'obstruction aux opérations de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et du personnel humanitaire. Dans cette déclaration, le Conseil a aussi fait part de son intention d'examiner la suite qui aura été donnée aux mesures susvisées le 30 avril 2017 au plus tard.

Un mois après leur adoption, nous constatons avec regret que les progrès dans la mise en œuvre de ces mesures ont été très limités, pour ne pas dire nuls. Les parties au conflit continuent de mener des opérations militaires et de commettre des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans un climat d'impunité totale. N'oublions pas non plus que, conséquence directe du conflit, la situation humanitaire à atteint un seuil critique, notamment avec l'apparition de la famine dans plusieurs régions du pays. Dans l'intervalle, le temps passe et les souffrances de millions de civils qui n'ont rien à voir avec le conflit, vont croissant. Jusqu'à quand allons-nous continuer d'attendre?

Ce mois-ci, le Conseil a organisé un débat public intéressant (voir S/PV.7926) sur le lien entre droits de l'homme, la paix et la sécurité. Aujourd'hui, le Soudan du Sud est l'exemple parfait de ce qui ne doit pas arriver dans un pays. Après ce que nous avons vu quand nous nous sommes rendus au Soudan du Sud il y a six mois, et après les épisodes de violence en 2016 à Malakal, à Wau et à Djouba, il est très difficile de garder le calme et de rester sereins et indifférents. Les conditions de vie misérables des déplacés et la vulnérabilité de tous les civils en général doivent être des raisons plus que suffisantes pour accélérer le déploiement de la Force de protection régionale. Un tel déploiement ne saurait être retardé encore plus longtemps.

À la lumière de ce qui précède, je voudrais saluer la MINUSS et ses partenaires humanitaires pour le travail complexe qu'ils effectuent en vue d'éviter la répétition de ces atrocités et de fournir une aide à ceux qui en ont le plus besoin, le tout dans un environnement opérationnel particulièrement dangereux. Il est donc inacceptable que la Mission et les acteurs humanitaires se heurtent constamment à des obstacles, notamment les restrictions à l'accès, l'obstruction des patrouilles et des opérations humanitaires, et le refus et le retard dans l'admission du personnel des Nations Unies dans le pays. Tout cela réduit la capacité de la Mission de s'acquitter de ses tâches fondamentales au titre de son mandat. Nous prions instamment le Gouvernement sud-soudanais de coopérer pleinement à la mise en œuvre de la résolution 2327 (2016), de permettre notamment le déploiement de la Force de protection régionale et de

procéder à la levée de toutes les restrictions imposées à la Mission.

Pour terminer, je voudrais saluer les efforts importants entrepris actuellement par le Secrétaire général et l'équipe créée par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations issues de l'enquête spéciale indépendante concernant les mesures prises par la MINUSS à la suite des hostilités survenues à Djouba en juillet dernier. L'Uruguay est d'avis que la mise en œuvre de ces recommandations permettra à la MINUSS en particulier, et à toutes les opérations de maintien de la paix en général, de renforcer l'efficacité des actions menées pour protéger les civils, et d'améliorer la conception des plans d'urgence de façon à mieux établir les responsabilités du personnel déployé. Tout cela va dans le sens de ce vers quoi nous tendons tous : améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix.

M. Inchauste Jordán (République bolivarienne de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence des États-Unis d'avoir convoqué cette séance très importante. Je remercie aussi le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), M. David Shearer, de son exposé. Nous l'assurons de notre plein appui dans le travail que lui et son équipe effectuent dans ce pays.

De même, nous nous félicitons de l'exposé présenté par le Représentant permanent adjoint du Sénégal, l'Ambassadeur Gorgui Ciss, sur les activités menées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, que préside le Sénégal.

La situation qui prévaut actuellement au Soudan du Sud est l'une des plus inquiétantes au monde. Une grande partie de la population fait face à des niveaux élevés d'insécurité du fait des affrontements armés qui opposent différents acteurs. Elle est aussi confrontée à la pire des crises humanitaires depuis son indépendance. Nous réaffirmons notre plein appui aux efforts du Secrétaire général visant à trouver une solution qui ouvrirait la voie à une paix durable et viable au Soudan du Sud. La cessation des hostilités et la reprise du processus de paix axé sur le dialogue sont essentielles et il faut aussi que cessent les restrictions à l'accès humanitaire. Voilà quelles doivent être les principales priorités sur lesquelles nous devons axer nos efforts à ce stade.

Dans la même veine, nous saluons le rôle clef que les organisations régionales jouent dans la quête d'une solution au conflit. Nous saluons le communiqué issu du trentième sommet de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) tenu le 25 mars. Nous demandons au Gouvernement sud-soudanais de respecter le cessez-le-feu et de maintenir l'offre d'amnistie générale, ce qui pourrait promouvoir la participation au dialogue national. De la même façon, nous demandons instamment à toutes les parties prenantes d'œuvrer avec le Gouvernement aux fins d'un processus politique sans exclusive, dans lequel tous les Sud-Soudanais pourront exprimer leurs besoins et contribuer au développement du pays.

L'appui et le suivi constants de l'Union africaine, du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale, ainsi que les bons offices du Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, M. Festus Mogae, et du Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, M. Alpha Oumar Konaré, seront essentiels pour que ce processus de dialogue soit véritablement sans exclusive et légitime.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, nous sommes préoccupés par les affrontements qui ont eu lieu récemment à Pajok et dans la ville de Wau. Nous condamnons ces affrontements, qui ont coûté la vie à plus d'une dizaine de personnes, et nous espérons que le Gouvernement traduira les auteurs de ces actes en justice dans les plus brefs délais et dans le respect de la légalité. L'un des éléments clefs qui permettront d'instaurer la paix au Soudan du Sud est l'administration de la justice transitionnelle. En effet, de tels actes ne peuvent pas rester impunis. Par conséquent, nous appelons à la mise en œuvre du chapitre V de l'accord de paix et nous sommes confiants que l'Union africaine prendra toutes les mesures qui s'imposent en vue de la création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, un tribunal qui doit être impartial et crédible.

S'agissant du déploiement de la Force de protection régionale, nous nous félicitons des progrès réalisés à cet égard. Nous exhortons tous les acteurs à poursuivre leurs efforts pour que cette force puisse devenir opérationnelle le plus rapidement possible en vue de la réalisation de son objectif principal, qui est d'assurer la sécurité de la population sud-soudanaise.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint, M. Stephen O'Brien, nous appelons la communauté internationale

et aux entités compétentes à apporter l'aide nécessaire pour permettre au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de faire face à la situation alarmante dans l'Unité, une région qui est frappée par la famine. En effet, selon les informations fournies par l'OCHA, jusqu'à présent, moins de 30 % des fonds nécessaires ont été déboursés. En outre, nous exhortons le Gouvernement sud-soudanais à coopérer pleinement avec la MINUSS afin que celle-ci puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité. De même, il importe d'assurer la sécurité des travailleurs humanitaires au Soudan du Sud pour qu'ils puissent fournir de l'aide aux centaines de milliers de Sud-Soudanais touchés.

Pour terminer, la Bolivie souligne l'importance des efforts déployés par la MINUSS et les travailleurs humanitaires au Soudan du Sud. En cette période d'insécurité flagrante, ils accomplissent leur travail avec beaucoup de professionnalisme et d'engagement.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial Shearer et l'Ambassadeur Ciss de leurs exposés exhaustifs.

La position de principe du Kazakhstan est qu'il n'existe pas de solution militaire aux conflits, y compris celui en cours au Soudan du Sud. Ma délégation appuie le communiqué de presse conjoint publié le 29 janvier par l'Union africaine, les Nations Unies et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ainsi que le communiqué publié le 25 mars par l'IGAD à cet égard. En fait, seul un dialogue sans exclusive et mené en toute transparence, ainsi que la mise en œuvre de l'accord de paix, peuvent donner lieu à une réconciliation véritable, jetant ainsi les fondements de l'état de droit. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ne peut pas se substituer à un processus politique. Par conséquent, la communauté internationale doit apporter tout l'appui possible au dialogue national au Soudan du Sud.

Le Kazakhstan est préoccupé par les obstructions, les obstacles bureaucratiques et les restrictions dont l'UNMISS fait régulièrement l'objet s'agissant de ses opérations et de sa liberté de circulation dans le cadre de l'exécution de son mandat. Pour qu'une mission de maintien de la paix soit efficace, il faut que le gouvernement hôte honore les obligations énoncées dans son accord sur le statut des forces. Nous sommes d'avis que l'efficacité des opérations de la MINUSS sera considérablement améliorée par le déploiement rapide d'une force de protection régionale et nous notons avec satisfaction que lors de sa rencontre avec le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, les 26 et 27 mars à Djouba, le Président Kiir a réitéré son consentement à cet égard. Nous félicitons les Gouvernements éthiopien et rwandais, qui ont coordonné tous les aspects relatifs au déploiement de leurs contingents auprès de la Force de protection régionale. Par ailleurs, nous espérons que dans le cadre des négociations en cours entre le Gouvernement et d'autres pays fournisseurs de contingents, toutes les autres questions de procédure seront réglées en temps opportun. Nous saluons la décision du Gouvernement kényan de participer à la Force de protection régionale d'ici juin, ce qui permettra de renforcer les capacités de cette force.

Compte tenu de la gravité de la crise humanitaire et de l'insécurité alimentaire au Soudan du Sud, le Gouvernement et les acteurs non étatiques concernés doivent garantir un accès humanitaire sans entrave aux personnes qui ont besoin d'aide, en particulier dans les zones touchées par la famine. Le Soudan du Sud est devenu le pays le plus dangereux au monde, avec un nombre alarmant de morts parmi les travailleurs humanitaires. Nous exhortons le Gouvernement à assurer leur sécurité et à traduire en justice ceux qui tuent les acteurs humanitaires.

Les enfants continuent d'être gravement touchés par la violence sans précédent qui caractérise le conflit en cours. Des centaines d'enfants ont été tués, mutilés, violés, enlevés ou recrutés dans le contexte de ce conflit, qui s'est maintenant répandu sur tout le territoire national. D'après les estimations de l'ONU, près de 16 000 enfants ont été recrutés depuis le début du conflit en décembre 2013. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit apporter son plein appui aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Shearer, et par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé pour amener le Gouvernement et les autres parties prenantes à prendre des mesures efficaces pour combler les lacunes qui existent sur le plan juridique, logistique et de la sécurité et pour mettre un terme au traitement inhumain infligé aux enfants.

Pour terminer, nous voudrions féliciter le Représentant spécial Shearer et le personnel de la MINUSS pour le travail qu'ils accomplissent dans des conditions aussi difficiles sur le terrain, pour aider le peuple sud-soudanais. Nous tenons également à

remercier l'Ambassadeur Fodé Seck, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, pour son engagement exemplaire à s'acquitter d'une tâche aussi difficile.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Représentant Spécial du Secrétaire général, M. Shearer, et l'assurer du plein appui de l'Ukraine à son équipe. Je remercie également l'Ambassadeur Ciss de son exposé. Nous saluons le leadership du Sénégal à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Ma délégation est très préoccupée par les conditions de sécurité qui continuent de se détériorer à Wau et dans les autres régions du Soudan du Sud où des combats sont en cours entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et l'APLS dans l'opposition ainsi que les milices qui leur sont alliées. Nous notons avec préoccupation que ces affrontements armés continuent de faire des victimes parmi les civils et de provoquer des déplacements de populations importants et des pénuries alimentaires. L'Ukraine condamne fermement ces combats et appelle les parties à mener des enquêtes approfondies pour faire en sorte que ceux qui commettent des massacres, qui violent le droit international humanitaire et qui sabotent le processus de paix répondent de leurs actes.

Nous demeurons convaincus que pour changer le cours déplorable des événements au Soudan du Sud, il est essentiel de faire pression sur les parties pour les amener à cesser les hostilités et à créer des conditions propices à la fourniture de l'aide humanitaire. Cela m'amène à ma deuxième remarque, qui concerne les obstacles qui entravent la liberté de circulation de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Nous sommes particulièrement déçus par le fait qu'en dépit de nombreuses promesses faites par le Gouvernement, ses forces continuent d'imposer des restrictions, qui sont en fait systématiques, aux mouvements de la MINUSS et de s'ingérer dans l'exécution de son mandat. En conséquence, la capacité de la Mission à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées reste extrêmement limitée.

Il convient de rappeler que le Gouvernement provisoire d'union nationale est tenu de s'acquitter des engagements qu'il a pris au titre du communiqué conjoint du 4 septembre 2016, signé l'an dernier lors de la visite du Conseil de sécurité à Djouba, et au titre de l'Accord sur le statut des forces. La MINUSS et les acteurs humanitaires doivent bénéficier d'un accès sans entrave aux zones touchées pour pouvoir aider les personnes qui ont besoin d'aide, notamment à Wau. Nous ne saurions trop insister sur le fait que la liberté de circulation de la MINUSS et des organisations humanitaires n'est pas un privilège qui peut être accordé ou retiré au gré des caprices, mais plutôt un droit, dont dépend leur capacité à mener à bien les tâches qui leur ont été confiées.

Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité au Soudan du Sud, notamment en raison de l'intensification des activités des milices, la MINUSS doit être prête à réagir à toutes les situations. À cet égard, l'Ukraine, l'un des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à la Mission, se félicite des efforts considérables déployés pour renforcer la capacité de la Mission à protéger les civils, pour améliorer la planification des interventions d'urgence et pour renforcer la sécurité et la sûreté de son personnel. Par ailleurs, nous attendons avec intérêt le début des opérations de la Force de protection régionale au Soudan du Sud, tel que prévu dans la résolution 2304 (2016). Nous appelons le Gouvernement à apporter toute l'assistance nécessaire à cette fin, notamment en accélérant les procédures de dédouanement et en accordant des visas aux unités appelées à participer à cette force.

Enfin, je tiens à souligner qu'un dialogue politique sans exclusive est le seul moyen de régler le conflit au Soudan du Sud. Il importe que les acteurs extérieurs, en particulier les acteurs régionaux, jouent de leur influence pour encourager les parties à s'asseoir à la table des négociations. Il est également crucial de veiller à ce que la région et l'ONU s'expriment d'une seule voix et envoient des messages coordonnés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je tiens à remercier M. Shearer de son exposé. Je remercie également l'Ambassadeur Seck de son action énergique et l'Ambassadeur Ciss de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui.

La BBC a récemment diffusé un reportage avec un intitulé posant la question suivante : Les famines sont-elles toujours d'actualité? C'est une bonne question. L'ONU a déclaré que nous sommes confrontés à la pire crise humanitaire survenue depuis la Seconde Guerre mondiale du fait des famines en Afrique et au Yémen. Vingt millions de personnes sont exposées au risque de famine au Soudan du Sud; 5,5 millions de personnes risquent de mourir de faim si rien n'est fait rapidement.

Cela représente la moitié de la population de ce pays jeune et en proie à des troubles. Comment un si grand nombre de personnes peuvent-elles être confrontées à la famine, avec les capacités techniques et humanitaires dont nous disposons aujourd'hui?

Le mois dernier au Conseil (voir S/PV.7906), l'Ambassadrice Sison a apporté la meilleure réponse possible à la famine au Soudan du Sud. La famine n'est pas une conséquence de la sécheresse; elle est la conséquence de dirigeants qui s'intéressent davantage au pouvoir politique et à leurs gains personnels qu'à la nécessité de mettre fin à la violence et d'autoriser l'accès humanitaire. La famine au Soudan du Sud est imputable à l'homme. Elle est la conséquence du conflit en cours dans ce pays. Elle est la conséquence d'une campagne menée contre la population civile. Elle est la conséquence des assassinats d'agents humanitaires – 16 rien que cette année. Elle est liée au fait que l'on refuse à des personnes affamées l'accès aux vivres et à des médicaments qui pourraient leur sauver la vie. C'est pour ces raisons que la famine sévit au Soudan du Sud.

Je félicite l'ONU de continuer à abriter plus de 200 000 civils sud-soudanais sur des sites disséminés dans le pays. C'est grâce à ces efforts et au dévouement des travailleurs humanitaires qu'il est possible d'offrir un peu de répit au peuple sud-soudanais. L'ONU a également réalisé quelques progrès avec notre mission de maintien de la paix déployée sur place. Après les échecs essuyés par la Mission l'année dernière, nous protégeons plus efficacement les civils. La Mission a créé des zones exemptes d'armes autour des sites de protection des civils à Djouba, contribuant à faire sensiblement baisser la criminalité et la violence, notamment la violence sexuelle contre les femmes.

Par contraste, les parties au conflit au Soudan du Sud n'ont guère de progrès à signaler. Le mois dernier, nous avons adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2017/4, qui appelle toutes les parties à prendre plusieurs mesures urgentes. Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, aucune de ces mesures n'a été mise en place – pas une. Nous avons appelé les parties belligérantes à appliquer immédiatement le cessez-le-feu. Il n'y a pas de cessez-le-feu en vigueur au Soudan à ce jour; au contraire, des violations graves des droits de l'homme et des atteintes à ces droits sont signalées, ainsi que des violations du droit international humanitaire, dont un grand nombre aux mains des forces gouvernementales. Des milliers de civils continuent de sortir du pays pour échapper au conflit. Le nombre de personnes qui ont fui la violence est si élevé que l'Ouganda accueille actuellement le plus grand camp de réfugiés au monde.

Nous avons demandé au Soudan du Sud d'autoriser nos soldats de la paix à faire leur travail – un travail qui englobe la protection des civils, le suivi des droits de l'homme et les enquêtes y relatives, et la création de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous avons demandé aux parties belligérantes de permettre aux organismes humanitaires de faire leur travail. Rien de cela ne s'est passé. Le Gouvernement continue d'empêcher la mission de maintien de la paix de parvenir à ceux qui en ont le plus besoin. Des travailleurs humanitaires continuent d'être tués alors qu'ils tentent d'aider les victimes des combats. De fait, le Soudan du Sud est aujourd'hui le pays le plus dangereux au monde pour les travailleurs humanitaires. Le nombre de personnes qui sont mortes au Soudan du Sud en tentant d'apporter de l'aide est plus élevé que partout ailleurs. Les données sont incomparables. En outre, le Gouvernement n'a toujours pris aucune mesure concrète pour punir les soldats responsables de l'attaque commise en juillet 2016 contre des travailleurs humanitaires à l'hôtel Terrain, à Djouba. Enfin, nous avons demandé aux parties au conflit d'appuyer les efforts de l'ONU, de l'Union africaine (UA) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en vue de parvenir à un règlement politique. Cela non plus ne s'est pas concrétisé.

Il est évident que notre déclaration présidentielle s'ajoute à la longue liste d'autres déclarations et résolutions du Conseil dont les factions belligérantes au Soudan du Sud n'ont fait aucun cas. Nous avons fait preuve de patience, et notre patience a été récompensée par des combats incessants et l'aggravation de la souffrance du peuple sud-soudanais. Nous avons cru que certaines mesures, si elles étaient prises par le Gouvernement sud-soudanais, permettraient de mettre fin aux combats et d'atténuer la crise humanitaire, mais c'est l'opposé qui s'est produit.

Combien de temps pouvons-nous continuer de faire des déclarations qui sont traitées par le mépris ou de lancer des appels à l'action auxquels il est fait la sourde oreille? Combien d'autres travailleurs humanitaires désintéressés et dévoués pouvons-nous laisser assassiner en toute impunité? Il est clair que les parties belligérantes n'ont pas la volonté politique de mettre fin à ce conflit par elles-mêmes, et il nous

incombe de ce fait d'envisager sérieusement les mesures à prendre sans nous faire d'illusions.

Une fois de plus, nous engageons toutes les parties à mettre fin à la violence, à autoriser les organismes d'aide à lutter contre la crise humanitaire et à se rasseoir à la table des négociations. Nous exhortons toutes les parties à collaborer sérieusement avec l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'ONU afin d'appliquer le cessez-le-feu et de garantir un accès humanitaire immédiat. Nous prions nos partenaires régionaux et internationaux de répondre avec l'urgence voulue à la situation au Soudan du Sud, et nous appelons les envoyés de l'UA et de l'ONU à présenter un plan opérationnel d'engagement actif en faveur de la paix au Soudan du Sud. J'appelle le Conseil à utiliser les outils dont il dispose, notamment l'imposition de nouvelles sanctions et d'un embargo sur les armes, autrement la violence et les atrocités se poursuivront. Nous ne devons pas attendre davantage de morts, de déplacements et de destructions avant d'avoir le courage d'agir.

Ceci est inacceptable. Nous devons observer un signe que des progrès sont possibles. Le premier signe doit être que le Gouvernement sud-soudanais honore l'engagement pris par le Président Kiir auprès de ses homologues, il y a un mois jour pour jour, d'annoncer un cessez-le-feu unilatéral. Le cessez-le-feu doit être appliqué, et ordre doit être donné aux troupes de l'Armée populaire de libération du Soudan de retourner immédiatement dans leurs casernes. La manière dont sont traités les travailleurs humanitaires au Soudan du Sud depuis le début de la guerre civile en décembre 2013 doit fondamentalement évoluer. Nous savons tous que 83 travailleurs humanitaires ont été tués. Le 10 avril, Peter Alex, un agent humanitaire du Programme alimentaire mondial, a été arrêté. Le Gouvernement doit donner suite aux appels à sa libération. En outre, le Gouvernement doit cesser de faire obstruction à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Nous ne pouvons et ne devons pas continuer dans cette voie tant que les dirigeants sud-soudanais n'auront pas offert certaines garanties quant à leur volonté de s'atteler au dur labeur qui permettra de réaliser la paix. Il est temps que les dirigeants sud-soudanais montrent qu'ils sont disposés à faire passer la population avant leurs intérêts personnels et politiques, et il est temps que le Conseil reconnaisse que ses demandes ont été méprisées et éludées.

Assise ici, j'ai écouté les nombreuses déclarations prononcées et les remerciements adressés à M. Shearer. C'est très bien et ces remerciements étaient sincères, mais nous ne l'aidons nullement à faire son travail parce que nous permettons au Président Kiir de continuer à faire ce qu'il fait. Nous continuons de dire à quel point le sort du peuple sud-soudanais nous désole. Nous continuons de souhaiter ouvertement l'instauration d'un dialogue national, mais le dialogue est inexistant. Nous disons à quel point nous aimerions pouvoir envoyer des travailleurs humanitaires sur place, mais nous ne faisons rien pour y forcer le Gouvernement. Nous parlons de tout ce qui doit encore être fait au Soudan du Sud, mais personne ne prend la peine de dire « Faisons-le ».

Si nous apprécions véritablement le travail de M. Shearer et si nous nous soucions vraiment du sort du peuple sud-soudanais, nous devons dire au Gouvernement sud-soudanais que nous n'accepterons pas que cette situation perdure. Si nous sommes attachés au rôle de chef de file du Conseil de sécurité, nous ne devons pas permettre qu'une déclaration présidentielle soit totalement traitée par le mépris. L'entité qui bénéficie de la division du Conseil, c'est le Gouvernement sud-soudanais, donc si nous voulons qu'il continuede harceler le peuple sud-soudanais, nous n'avons qu'à continuer de ne rien faire. Mais si nous voulons mettre un terme à cette situation et si nous prétendons vouloir véritablement aider le peuple sud-soudanais, l'heure n'est pas au dialogue. L'heure n'est pas à l'espoir. L'heure n'est pas aux souhaits. L'heure est à l'action, et j'appelle le Conseil de sécurité à agir.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à midi.